

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2020

Convocations faites le : 20 février 2020

Président : Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Christine DELGADO

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN, Thierry COURTOIS, Anne BIHR, Daniel GIRARD, Jean-Louis MONTRICHARD, Jean-Pierre LAFORGE, Pascal HERRMANN, Oumar N'DIAYE, Alain OLIEL, Nathalie MULENET, Réjane SIZINE, Jean-Luc REMOND, Stéphane PRETRE.

Procurations : Chantal VAN AVERMAET à Anne BIHR
Océane COURTOIS à Thierry COURTOIS
Martine COMPANT à Pascal ROUTHIER
Viviane GAUDEL à Jean-Louis MONTRICHARD

Absents : Catherine PISTOLET, Rose-Marie BAUD, Nadia DURAND, Matthieu SALGUES, Karine DUMETIER, Franck MAUREL

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 20 février 2020. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Comptes de gestion 2019 de Madame la Trésorière
- 2) Comptes administratifs 2019
- 3) Bilan des cessions et acquisitions 2019
- 4) Affectation des résultats aux budgets primitifs 2020
- 5) Taux d'imposition 2020
- 6) Budgets primitifs 2020
- 7) Création d'un poste de rédacteur territorial
- 8) Annulation de la créance de Saint-Vit Informatique
- 9) Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune à Grand Besançon Métropole dans le cadre des travaux de voirie
- 10) GBM – Convention de mise à disposition du directeur des services techniques

- 11) Convention USSV football
- 12) Convention COS
- 13) Demande de subvention
- 14) Questions diverses

1) Comptes de gestion 2019 de Madame la Trésorière

Monsieur Thierry Courtois, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver les comptes de gestion 2019 de Madame la Trésorière Municipale, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs 2019 de la commune et du bois.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les comptes de Madame la Trésorière Municipale pour sa gestion de l'année 2019, constate que les comptes de gestions visés et certifiés par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

2) Comptes administratifs 2019

Monsieur Thierry Courtois, adjoint aux finances, ayant été élu à l'unanimité pour présenter les comptes administratifs 2019 du budget communal et du budget bois, rappelle que, lors de la séance du vote des comptes administratifs, le Maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT).

➤ BUDGET PRINCIPAL 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2019	Reporté 2020	Désignation	Réalisé 2019	Reporté 2020
FONCTIONNEMENT	011-Charges à caractère général	1 767 715,23 €		70-Produits des services	258 254,03 €	
	012-Charges de personnel	2 309 795,07 €		73-Impôts et taxes	4 655 145,66 €	
	65-Autres charges de gestion courante	347 012,57 €		74-Dotations Participations	773 619,58 €	
	66-Charges financières	511 309,38 €		75-Autres produits de gestion courante	234 455,17 €	
	67-Charges exceptionnelles	6 612,59 €		76-Produits financiers	315 036,66 €	
	014-Atténuation de produits	1 726,00 €		77-Produits exceptionnels	83 422,65 €	
				013-Atténuation de charges	79 591,45 €	
	042-Opérations d'ordre	720 523,82 €		042-Opérations d'ordre	89 666,50 €	
	TOTAL I	5 664 694,66 €	0,00 €	TOTAL II	6 489 191,70 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2019 (Total I + Total II)	824 497,04 €
REPRISE RESULTAT EXCEDENTAIRE 2018	1 037 775,33 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2019	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2019	1 862 272,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2019	Reporté 2020	Désignation	Réalisé 2019	Reporté 2020
INVESTISSEMENT	Equipements bruts par opération :			-		
	19486 Eclairage public	12 542,00 €	37 004,50 €	13-Subventions d'investissement	146 421,75 €	100 646,86 €
	20587 Travaux immobiliers sur Bâtiments	319 423,69 €	372 693,88 €	20-immobilisations incorporelles	0,00 €	
	26696 Groupe Scolaire Centre	14 588,93 €	0,00 €	21-immobilisations corporelles	157,10 €	
	28100 Biens et Equipements Sportifs	10 751,95 €	478 065,00 €	23-immobilisations en cours	0,00 €	
	28200 Voirie	311 616,86 €	271 964,31 €			
				27-immobilisations financières	0,00 €	
	Dépenses d'investissements hors opérations :					
	10- Dotation fonds divers Réserves	5 947,55 €		16-Emprunt	0,00 €	
	16-Remboursement de la dette	649 448,45 €		10- Dotation fonds divers Réserves (hors 1068)	434 479,82 €	
	20-Immobilisations incorporelles (hors opé°et204)	24 768,90 €	36 466,26 €	1068 Excédent de fonctionnement 2018	332 497,33 €	
	21-Immobilisations corporelles (hors opérations)	432 536,10 €	73 577,94 €			
	23-Immobilisations en-cours (hors opérations)	0,00 €				
	27-Autres immos financières (dépôts et caution.)	0,00 €				
	040-Opérations d'ordre	89 666,50 €		040-Opérations d'ordre	720 523,82 €	
	041-Opérations d'ordre	0,00 €		041-Opérations d'ordre	0,00 €	
TOTAL	1 871 290,93 €	1 269 771,89 €	TOTAL	1 634 079,82 €	100 646,86 €	

SOLDE D'EXECUTION 2019

-237 211,11 €

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2018

356 022,94 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2019

-1 169 125,03 €

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS 2019

-1 050 313,20 €

➤ BUDGET BOIS 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2019	Reporté 2020	Désignation	Réalisé 2019	Reporté 2020
FONCTIONNEMENT	011-Charges à caractère général	34 789,55 €		70-Vente produits, prestation de services	74 585,60 €	
	012-Charges de personnel	0,00 €				

	66-Charges financières	421,24 €		74-Subvention d'exploitation	0,00 €	
	67-Charges exceptionnelles	0,00 €		77-Produits exceptionnels	0,00 €	
	042-Opérations d'ordre	0,00 €		042-Opérations d'ordre	0,00 €	
	TOTAL I	35 210,79 €	0,00 €	TOTAL II	74 585,60 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2019 (Total I + Total II)	39 374,81 €
REPRISE RESULTAT EXCEDENTAIRE 2018	36 571,94 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2019	75 946,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2019	Reporté 2020	Désignation	Réalisé 2019	Reporté 2020
INVESTISSEMENT	<u>Equipements bruts par opération :</u>					
	06379 Régénération des feuillus	10 551,91 €	16 265,85 €	13-subventions diverses	0,00 €	
	28806 Aménagements Chemins	2 425,70 €	0,00 €			
				1068 réserves	26 739,45 €	
	16-Remboursement de la dette	0,00 €		16-Emprunt	0,00 €	
	040-Opérations d'ordre	0,00 €		040-Opérations d'ordre	0,00 €	
	TOTAL	12 977,61 €	16 265,85 €	TOTAL	26 739,45 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2019 (Total I + Total II)	13 761,84 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2018	-23 055,25 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2019	-16 265,85 €
BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS 2019	-25 559,26 €

Les comptes administratifs ayant été présentés, Monsieur le Maire quitte la salle et le conseil municipal procède au vote. Les comptes administratifs 2019 du budget communal et du budget bois sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Retour de Monsieur le Maire.

3) **Bilan des cessions et acquisitions 2019**

Monsieur Thierry Courtois, adjoint aux finances, indique que le bilan des cessions et des acquisitions immobilières doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal lors du vote du compte administratif (art. L.2241-1 du CGCT).

Etat des cessions immobilières 2019

D.C.M.	Désignation du Bien	Localisation	Références cadastrales	Surface en m ²	Origine de propriété	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Prix de Cession €/H.T.
--------	---------------------	--------------	------------------------	---------------------------	----------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------

13/06/2019	Parcelle de Terre	21 rue de la Combe Verte	AK 214	110,00	PV cadastrale 1615E du 24/10/2019	SARL RESIDENCIEL	Vente	3 300,00 €
------------	-------------------	--------------------------	--------	--------	-----------------------------------	------------------	-------	------------

Etat des acquisitions immobilières 2019

D.C.M.	Désignation du Bien	Localisation	Références cadastrales	Surface en m ²	Origine de propriété	Identité du Cessionnaire	Condition de l'acquisition	Prix d'acquisition (frais inclus)
08/04/2019	2 Parcelles de Terrains	Champs de Tenne	YJ 71 et YJ 72	659,32	Publication au service de la Publicité Foncière de Besançon le 12/10/2015 volume 2015P, numéro 4165	SAS SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST	Achat	108 121,11 €
24/10/2018	2 Parcelles en nature de taillis et lande	Derrière Grosbois et Haie du Petit Bas	A 220 et C 198	25,85	Donation partage Publication au service de la Publicité Foncière de Besançon le 08/07/1975 volume 942, numéro 7	Madame DURIAUD et Madame D'HABIT	Achat	15 051,00 €

Les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le bilan des cessions et acquisitions 2019 comme présenté ci-dessus.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

4) Affectation des résultats aux budgets primitifs 2020

Monsieur Thierry Courtois, adjoint aux finances, rappelle que les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent l'affectation des résultats du budget principal et du budget bois suivante :

➤ **BUDGET PRINCIPAL 2020**

<i>Résultat CA 2019</i>	
Fonctionnement :	1 862 272,37 €
Investissement :	118 811,83 €
Solde des RAR / INV :	-1 169 125,03 €
<i>Proposition Inscription / BP 2020</i>	
Investissement : 001D	0,00 €
Investissement : 001R	118 811,83 €
Investissement : 1068R	1 050 313,20 €
Fonctionnement : 002R	811 959,17 €

➤ **BUDGET BOIS 2020**

<i>Résultat CA 2019</i>	
Fonctionnement :	75 946,75 €
Investissement :	-9 293,41 €
Solde des RAR / INV :	-16 265,85 €
<i>Proposition Inscription / BP 2020</i>	
Investissement : 001D	9 293,41 €
Investissement : 001R	0,00 €
Investissement : 1068R	25 559,26 €
Fonctionnement : 002R	50 387,49 €

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

5) Taux d'imposition 2020

Monsieur Thierry Courtois, adjoint aux finances, rappelle que l'orientation budgétaire pour 2020, actée par le conseil municipal ne prévoit pas d'augmentation des 2 taxes communales. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte les taux figurant dans le tableau suivant :

RESSOURCES FISCALES	Bases estimatives 2020 (1)	Taux 2019	Proposition variation taux	Taux 2020	Produits estimatifs 2020
Fonciers s/bâti	Non connues (2)	19.83%	0.00%	19.83%	
Foncier s/non bâti	Non connues (2)	31.84%	0.00%	31.84%	
Produits 2020, bases complémentaires 2019.....					Non retenus
Produit fiscal attendu (hors variation de nouvelles bases annuelles) 2020					2 710 000 €

(1) Et (2) progression valeur locative 2020, soit +1.2%

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

6) Budgets primitifs 2020

Monsieur Thierry Courtois, adjoint aux finances, indique que l'article L.1612-2 du CGCT prévoit que toute collectivité locale doit adopter son budget primitif avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants.

➤ **BUDGET PRINCIPAL 2020**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2020	Désignation	BP 2020
	011-Charges à caractère général	1 917 578,54 €	70-Produits des services	251 272,00 €
	012-Charges de personnel	2 556 661,18 €	73-Impôts et taxes	4 703 223,23 €
	65-Autres charges de gestion courante	384 404,07 €	74-Dotations Participations	697 632,00 €
	66-Charges financières	502 429,99 €	75-Autres produits de gestion courante	255 519,72 €
	67-Charges exceptionnelles	9 000,00 €	76-Produits financiers	313 937,84 €
	014-Atténuation de produits	4 000,00 €	77-Produits exceptionnels	22 821,09 €
	022-Dépenses imprévues sur fonctionnement	20 000,00 €	013-Atténuations de charges	56 000,00 €
	042-Opérations d'ordre	730 000,00 €	042-Opérations d'ordre	109 519,98 €
023-Virement à la section d'investissement	1 097 811,25 €	002R Résultat 2019 reporté	811 959,17 €	
TOTAL	7 221 885,03 €	TOTAL	7 221 885,03 €	

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	BP 2020	RAR 2019	Désignation	BP 2020	RAR 2019
	Equipements bruts par opération			-		
	19486 Eclairage public	0,00 €	37 004,50 €	13-Subventions d'investissement	25 000,00 €	100 646,86 €
	20587 Travaux immobiliers sur Bâtiments	340 000,00 €	372 693,88 €	16-Emprunt	500 000,00 €	0,00 €
	26696 Groupe Scolaire Centre	70 000,00 €				
	28100 Biens et Equipements Sportifs	600 000,00 €	478 065,00 €	021 Virement du Fonctionnement	1 097 811,25 €	
	28200 Voirie	816 761,30 €	271 964,31 €			
				024 Produits des cessions	686 000,00 €	
	Dépenses hors opération :					
10 -Dotations fonds réserves	10 000,00 €					
13-Subventions d'investissement			10- Dotations fonds réserves (hors 1068) :	175 000,00 €		
16-Remboursement de la dette	535 529,97 €		1068 Réserves	1 050 313,20 €		
20-Immobilisations incorporelles (hors opé°et204)	22 000,00 €	36 466,26 €				
21-Immobilisations corporelles (hors opération)	670 000,00 €	73 577,94 €				
27-Autres immos financières (dépôts et caution.)	0,00 €					
020-Dépenses imprévues sur investissements	40 000,00 €					
040-Opérations d'ordre	109 519,98 €		040-Opérations d'ordre	730 000,00 €		
041-Opérations d'ordre	40 000,00 €		041-Opérations d'ordre	40 000,00 €		
001D DEFICIT 2019 reporté	0,00 €		001R EXCEDENT 2019 reporté	118 811,83 €		
TOTAL	3 253 811,25 €	1 269 771,89 €	TOTAL	4 422 936,28 €	100 646,86 €	

TOTAL BP 2020 (+RAR 2019)

4 523 583,14 €

TOTAL BP 2020 (+RAR 2019)

4 523 583,14 €

Monsieur Stéphane PRETRE quitte la salle.

➤ **BUDGET BOIS 2020**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2020	Désignation	BP 2020
	011-Charges à caractère général	63 187,49 €	70-Vente pdt, prestation de services	60 000,00 €
	012-Charges de personnel	0,00 €	74-Subvention d'exploitation	0,00 €
	66-Charges financières	1 500,00 €	77-Produits exceptionnels	
	67-Charges exceptionnelles	700,00 €		
	042-Opération d'ordre	0,00 €	Opérations d'ordre	0,00 €
	023-Virement à la section d'investissement	45 000,00 €	002 R Résultat 2019 reporté	50 387,49 €
	TOTAL I	110 387,49 €	TOTAL II	110 387,49 €

EXCEDENT DE
FONCTIONNEMENT

0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	BP 2020	RAR 2019	Désignation	BP 2020	RAR 2019
	Equipements bruts par opération :			13-Subventions d'investissement	0,00 €	
	28806 Chemins forestiers	15 000,00 €		20-immobilisations incorp	0,00 €	
	06379 Régénération des feuillus	30 000,00 €	16 265,85 €	21-immobilisation corp	0,00 €	
				23-immobilisation en cours	0,00 €	
	16-Remboursement de la dette	0,00 €		16-Emprunt	0,00 €	
	040-Opérations d'ordre	0,00 €		040-Opérations d'ordre	0,00 €	
				021-Virement du Fonctionnement	45 000,00 €	
				1068 Réserves	25 559,26 €	
	DEFICIT 2019 REPORTE	9 293,41 €		EXCEDENT 2019 REPORTE	0,00 €	
	TOTAL	54 293,41 €	16 265,85 €	TOTAL	70 559,26 €	0,00 €

TOTAL BP 2020 (+RAR 2019)

70 559,26 €

TOTAL BP 2020
(+RAR 2019)

70 559,26 €

Les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le budget communal et le budget bois 2020.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

7) Création d'un poste de rédacteur territorial

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs existants,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de responsable des affaires administratives, pour pallier au départ en retraite d'un agent dans le courant de l'été,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Autorisent la création d'un emploi permanent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} mai 2020 ;
- ✓ A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs relevant de la catégorie B ;
- ✓ Autorisent que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné ;
- ✓ Autorisent la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} mai 2020.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le conseil municipal délibèrera à l'automne 2020 pour la suppression du poste de l'agent qui aura fait valoir ses droits à la retraite.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

8) Annulation de la créance de Saint-Vit Informatique

Monsieur Thierry Courtois, adjoint aux finances informe l'assemblée que l'association St-Vit Informatique sollicite la commune pour l'abandon définitif des loyers restant dus et antérieur à la date de la mise en redressement judiciaire de l'association.

Le montant total s'élève à 3 772.96 € décomposé comme suit :

- ✓ Loyer 10/2018 : 515.49 €
- ✓ Loyer 11/2018 : 515.49 €
- ✓ Loyer 12/2018 : 515.49 €
- ✓ Loyer 01/2019 : 526.33 €
- ✓ Loyer 02/2019 : 526.33 €
- ✓ Loyer 03/2019 : 526.33 €
- ✓ Loyer 04/2019 : 526.33 €
- ✓ Loyer garage 1^{er} Tr.2019 121.17 €

Cette somme sera enregistrée dans le compte communal à l'article 6713.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent l'abandon définitif du recouvrement des loyers à hauteur de 3 772.96 €.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

9) Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune à Grand Besançon Métropole dans le cadre des travaux de voirie

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement à l'Agglomération du Grand Besançon, il est convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc, dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes versent un fonds de concours pour les opérations de :

- ✓ Travaux d'aménagements de la rue des Boucheries, rue du Moulin du Pré et parking de l'Eglise, réalisée dans le cadre d'opérations de voiries engagées fin 2018 par la commune et réalisés par GBM en 2019
- ✓ Travaux d'aménagement rue de la Faucine, dans le cadre du programme annuel de requalification et créations de voirie engagé par GBM en 2019
- ✓ Travaux d'aménagement rue du Frêne 1^{ère} tranche et rue du Faubourg Briand réalisés dans le cadre du programme annuel complémentaire gros entretien renouvellement (GER) et de surqualité de voirie accordé par le secteur concerné en 2019.

Une convention ayant pour objet de déterminer les conditions d'attribution du fonds de concours destiné aux opérations ci-dessus a été jointe à la note de synthèse.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'attribution d'un fond de concours de la commune à GBM dans le cadre des travaux de voirie.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

10) GBM - Convention de mise à disposition du directeur des services techniques

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 26/06/2016 du Conseil de Communauté et arrêté préfectoral du 24/11/2017, la CAGB, devenue Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole au 1^{er} juillet 2019 exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 les compétences eau et assainissement sur l'ensemble de son territoire.

L'exploitation des services, le renouvellement et la constitution des équipements d'eau et d'assainissement constituent une activité quotidienne qui concerne des biens et une population répartis de manière hétérogène sur l'ensemble du territoire. Elle engendre des interventions nombreuses, de nature, d'importance, d'urgence, de proximité et de fréquence variées qui appellent la mise en œuvre de moyens spécifiques et adaptés souvent différents.

En application des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, le Directeur des Services Techniques de la commune sera mis à disposition de GBM pour une partie de son temps pour effectuer des missions liées à la réalisation des travaux d'eau et d'assainissement.

La convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du Directeur des Services Techniques de la commune à GBM pour assurer les fonctions de :

- ✓ Maîtrise d'œuvre sur chantiers de réseaux d'eau et d'assainissement sur un périmètre étendu à l'ouest du Grand Besançon (y compris Saint-Vit)
- ✓ Suivi d'étude du Schéma directeur d'Assainissement de Saint-Vit

- ✓ En lien avec les différents services de voirie de l'ouest de GBM (y compris Saint-Vit) :
élaboration d'un programme de renouvellement des réseaux
- ✓ Participation à la coordination de voirie

Cette mise à disposition, d'une quotité de 40 %, prend effet du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et sera tacitement reconduite pour l'année 2021 si aucune des parties ne la dénonce explicitement avant le 30 novembre 2020.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent et autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

11) Convention USSV football

Monsieur le Maire expose :

Vu la demande de subvention de l'association USSV Football,

Vu les dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, dispose notamment qu'au-dessus d'une subvention publique de

23 000 €, la collectivité doit signer une convention avec l'association qui en bénéficie,

Vu la réunion de la commission de finances en date du 13/02/2020 à laquelle celle-ci a adopté les subventions 2020, et notamment celle de l'USSV Football,

Au vu de la délibération prise ci-dessus pour l'adoption du budget 2020,

Vu l'attribution d'un montant de 30 000.00 €,

Les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association USSV Football.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

12) Convention COS

Monsieur le Maire expose :

Vu la demande de subvention du comité des œuvres sociales des agents de la ville de Saint-Vit,

Vu les dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, dispose notamment qu'au-dessus d'une subvention publique de

23 000 €, la collectivité doit signer une convention avec l'association qui en bénéficie,

Au vu de la délibération prise ci-dessus pour l'adoption du budget 2020,

Vu l'attribution d'un montant de 39 000.00 €,

Les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le comité des œuvres sociales des agents de la ville de Saint-Vit.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

13) Demande de subvention

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le projet d'aménagement au sein du complexe Vautrot intégrant la mise aux normes du terrain synthétique, la création d'un terrain en gazon synthétique pour les enfants et la sécurisation du complexe (installation de grillages) est éligible aux aides de l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), de la Région, du Département (P@C25) et de la Fédération Française de Football. Le montant total prévisionnel des études et des travaux liés à ce projet est de 543 000€ HT.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Etat (DSIL) : 162 900 € (30%)

Région : 108 600 € (20%)

Département (P@C 25) : 50 000 € (25% sur un plafond de dépense éligible de 200 000€)

Fédération Française de Football : 29 000 €

Autofinancement : 192 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- acte la réalisation de ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département du Doubs et de la Fédération Française de Football,
- sollicite le démarrage des travaux avant l'attribution éventuelle des aides,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, avec faculté de substitution, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00.